

<p>COMMUNE de VERGT 3, place Charles-Mangold - BP 27 24380</p> <p>Téléphone : 05 53 54 90 05 Télécopie : 05 53 04 59 89 Courriel : mairie@vergt-perigord.fr</p> 	<p>INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES 2023/2024</p> <p><u>TOUS LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE</u> <u>RETOURNÉS À :</u></p> <p>Mme Stéphanie LESTANG PERISCOLAIRE DE VERGT Avenue des Anciens Combattants 24380 VERGT periscolaire.vergt@gmail.com 06 38 23 73 46</p>	<p>Nom + Prénom de l'élève</p> <hr/>
		<p>Classe</p> <hr/>
		<hr/>

Madame, Monsieur, Chers parents,

Vous souhaitez inscrire votre enfant au restaurant scolaire et aux services périscolaires de Vergt. Veuillez compléter ce document et nous le retourner complet **avant le 4 juillet 2023**. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en charge.

PIECES OBLIGATOIRES

Inscription aux services annexes (Restaurant Scolaire / Périscolaire)

- Fiche d'inscription RESTAURANT SCOLAIRE / ACTIVITES PERISCOLAIRES
- Copie du carnet de santé (partie vaccination)
- Copie du livret de famille complet
- Attestation d'assurance responsabilité civile valable pour l'année scolaire (certaines compagnies ne les délivrent qu'en septembre).
- ⇒ *N'oubliez pas de la fournir à la rentrée*
- Attestation / Quotient familial (Q.F) délivrée par la CAF. En cas de non présentation de celui-ci, le tarif maximum sera appliqué.
- ⇒ *Le Q.F ne sera pris en compte qu'une seule fois en début d'année scolaire*
- Autorisation(s) de prélèvement automatique signée + R.I.B
- Le cas échéant, jugement de divorce